

Pick Up Production et Trempolino
présentent



BUZZ BOOSTER PAYS DE LA LOIRE
8^E ÉDITION

RÈGLEMENT



SOMMAIRE

RÈGLEMENT.....	3
COMMENT PARTICIPER ?	3
ÉTAPES DE SÉLECTION.....	3
DES SÉLECTIONS SUR ÉCOUTES	
DES SÉLECTIONS SUR SCÈNE	
ACCOMPAGNEMENT DES ARTISTES.....	4
OBLIGATION DES ARTISTES SÉLECTIONNÉS.....	5
CONTACT.....	6

RÈGLEMENT

Buzz Booster est le premier dispositif national de détection et de diffusion des musiques hip hop à l'échelle nationale.

Depuis sa création, les régions participantes ont été ou sont toujours : Ile de France, Pays de la Loire, Rhône Alpes, Bretagne, Nord Pas de Calais, Lorraine, P.A.C.A, Languedoc Roussillon. **Chaque région organise ses sélections locales**, sous la forme de son choix, pour désigner chaque année un lauréat régional.

Tous les lauréats se retrouvent ensuite autour d'un concert final **au cours duquel est choisi le vainqueur** national sous l'oeil d'un jury de professionnels de la musique. Le vainqueur national remporte une tournée dans les principaux festivals et lieux de diffusion hip hop partenaires de Buzz Booster (Paris, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Metz, Quimper...).

Le vainqueur remporte également des prix spéciaux en lien avec les autres partenaires de Buzz Booster (ex. : une distribution de son prochain projet offerte par Musicast, une couverture média spéciale offerte par OKLM...).

Depuis 2010 et la première édition nationale, les lauréats ont été :

- Nemir (Perpignan, 2010)
- Kenyon (Rennes, 2011)
- Gaïden & Yoshi (Paris, 2012)
- Feini X Crew (Maubeuge, 2013)
- Ksir Makoza (Marseille, 2014)
- PU Clan (Perpignan, 2015)
- Cheeko & Blanka (Paris, 2016)

COMMENT PARTICIPER ?

En remplissant intégralement le dossier de candidature mis à votre disposition et en joignant l'ensemble des documents demandés (fiche technique, photos, morceaux).

En étant résidant d'un des départements de la région des Pays de la Loire : Loire Atlantique, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée. Toute candidature provenant d'une autre région sera refusée.

En proposant un contenu musical identifié par le jury comme étant associé aux musiques hip hop. Les artistes signés en maison de disque « major » ne sont pas autorisés à participer. La date limite pour les inscriptions est fixée au vendredi 30 septembre 2016.

ÉTAPES DE SÉLECTION

DES SÉLECTIONS SUR ÉCOUTES

Les dossiers reçus sont traités individuellement par chaque membre du jury, qui établit personnellement un classement basé sur la qualité et l'originalité des textes et des compositions musicales.

Une attention particulière sera accordée à la rédaction du dossier de candidature.

La qualité des prises de voix, du mixage et du mastering des titres n'est en aucun cas éliminatoire mais sera appréciée du jury.

Pick Up Production reçoit le classement de chaque juge le 15 octobre 2016. La semaine suivante, l'ensemble du jury se regroupe pour une journée collective afin de comparer les résultats de chacun, argumenter ses choix, réévaluer toutes les candidatures et procéder au choix final.

Le vendredi 21 octobre 2016, Trempolino et Pick Up Production communiqueront les noms des artistes retenus pour les étapes suivantes.

DES SÉLECTIONS SUR SCÈNE

Chaque artiste sélectionné aura l'occasion de jouer lors de 2 concerts, en première partie d'un artiste hip hop tête d'affiche et dans l'une des SMAC (scène musiques actuelles) de la région Pays de la Loire. Ces dates sont rémunérées. La durée du set sera de 20 minutes (30min selon exceptions).

Le premier concert aura lieu en février 2017 à l'occasion du « off » du festival HIP OPsession. Aucun groupe n'est en compétition pour ce concert, chacun jouant à une date différente et dans une salle différente.

Le second concert aura lieu en février 2017 à l'occasion du « in » du festival HIP OPsession. Les 3 ou 4 groupes seront réunis sur le même plateau à Stereolux, devant un jury qui élira le lauréat régional de Buzz Booster #8.

Le vainqueur participera ensuite à la finale nationale qui se déroulera à Marseille en mai 2017.

Critères du jury :

- qualité des textes, des flows, des compositions musicales, de l'interprétation ;
- originalité de la proposition ;
- interactions avec le public et entre membres du groupe ;
- occupation de l'espace, cohérence du set, entrées/sorties, enchaînement des morceaux ;
- préférences personnelles.

Profil du jury :

- organisateurs Buzz Booster locaux et nationaux (festivals hip hop, organisateurs concerts...) ;
- programmeurs de salles de musique ;
- artistes, labels, managers, tourneurs des musiques hip hop ;
- professionnels de l'accompagnement artistique.

ACCOMPAGNEMENT DES ARTISTES

Pour les trois groupes sélectionnés, une phase d'accompagnement est proposée à chacun d'entre eux de novembre 2016 à février 2017.

Des modules de formation dispensés par Trempolino et des rencontres professionnelles pourront leur être proposés de novembre 2016 à septembre 2017 selon les opportunités. Cet accompagnement sera coordonné par Trempolino, en accord avec les SMAC des différents départements et selon leurs possibilités. Celui-ci portera principalement sur la scène (répétitions, coaching scénique, conseils...) pour les préparer aux 2 concerts live de février. Le contenu de l'accompagnement sera défini par la SMAC, Trempolino et le groupe.

OBLIGATIONS DES ARTISTES SÉLECTIONNÉS

Chaque participant, du fait de sa participation, garantit les organisateurs et membres du jury contre tous recours éventuels en ce qui concerne l'utilisation des morceaux envoyés lors de l'inscription. Leur utilisation pourra être faite dans le cadre d'une promotion du dispositif Buzz Booster et de ses participants.

Le lauréat régional ne peut pas se représenter l'année suivant son titre. Tous les autres groupes ont en revanche la possibilité de participer tous les ans.

L'inscription impose aux artistes de respecter l'organisation de Buzz Booster, son jury, ses partenaires et les autres participants. Il doit ainsi se rendre disponible aux jours et heures convenus pour participer aux concerts et aux temps d'accompagnement artistique qui lui seront proposés. Il s'engage également à respecter les choix du jury en ne remettant pas en cause publiquement son vote.

CONTACT

Pierrick Vially

Chargé de projet

Tél : 02 40 35 28 44

Mail : pierrick@pickup-prod.com

Pick Up Production

4 rue du Marais, 44000 Nantes

www.pickup-prod.com





Pick Up Production
4 rue du Marais • 44 000 Nantes

02 40 35 28 44

contact@pickup-prod.com
www.pickup-prod.com

Facebook • Twitter • Instagram
